

# COMMUNIQUE 001/04 DU 11 AVRIL 2017 DU RESEAU DE PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME DU HAUT-KATANGA (RPDDH-HK)

## LES ONGDH DENONCENT L'ARRESTATION ARBITRAIRE ET LA DETENTION ILLEGALES DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS ET MANIFESTANTS PACIFIQUES.

Les Organisations Non Gouvernementale de Défense des Droits Humains (ONGDH) basées à Lubumbashi, membres du Réseau de Protection des Défenseurs des Droits Humains du Haut-Katanga (RPDDH-HK) dénoncent l'arrestation et la détention arbitraire du Président de la Nouvelle Dynamique Syndicale (NDS), Monsieur Jean-Pierre MUTEBA LUHUNGA, appréhendé le 10 avril 2017, lors de la marche organisée par Le Rassemblement à Lubumbashi.

En effet, le groupe politique Le Rassemblement a appelé à manifester contre la violation de l'Accord Politique et Inclusif du Centre Interdiocésain de Kinshasa, du 31 décembre 2016 et la Résolution 2348 du Conseil de Sécurité de l'ONU. En l'espèce, le Président Kabila Joseph a nommé M. Tshibala Nzenze Bruno, au poste de Premier Ministre, en violation de la disposition de l'Accord qui stipule :

*« Le Gouvernement de la République est dirigé par le Premier Ministre présenté par l'Opposition politique non signataire de l'Accord du 18 octobre 2016/Rassemblement et nommé par le Président de la République conformément à l'article 78 de la Constitution ».*

A la suite de la marche de protestation, M. Muteba a été appréhendé pour avoir tenté d'intervenir en faveur des dizaines de manifestants arbitrairement arrêtés. Les personnes pour lesquelles M. Muteba intervenait ont été amenées, dans le bus Nissan Caravan 1946AC05, à une destination inconnue. Il s'agit notamment de :

1. Madame Mwamba Annie
2. Monsieur Pinga Oscar (personne vivant avec handicap physique)
3. Monsieur Mwehu Nestor (Personne vivant avec handicap)
4. Pasteur Mwadiavita Venance
5. Deux autres pasteurs, non identifiés.
6. Monsieur Mbala Danny
7. Monsieur Kaya Ngoy Wilson
8. Monsieur l'Ingénieur Justin (non autrement identifié)
9. Monsieur Muyumba Fanon

Le réseau RPDDH estime qu'il est un droit garanti par la Constitution et les instruments internationaux des droits humains, la prérogative de manifester publiquement son opinion politique, même si celle-ci est contraire à celle du Chef de l'Etat. De même, intervenir en faveur des personnes qui subissent la brutalité et l'arbitraire de la police est un devoir de tout défenseur des droits humains.

Par voie de conséquence, le réseau RPDDH-HK demande :

- Au Président Kabila, d'instruire les services de sécurité de révéler l'endroit où sont détenues les personnes ci-dessus, enlevées le 10 avril 2017, et procéder à leur libération sans condition ;
- Au Procureur Général de la République d'instruire les magistrats du parquet près la Cour d'Appel de Lubumbashi de relâcher Monsieur Muteba Jean-Pierre et classer l'affaire qui est purement politique sans aucune suite judiciaire ;
- Au Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) de suivre le dossier et obtenir la libération de M. Muteba et les Manifestants détenus en cachette.

***Pour le Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme du Haut-Katanga (RPDDH-HK).***

Maître Kasongo Mushilanama King

Maître Tshiswaka Masoka Hubert